

S.A.S. DOMAINE A.F GROS
Société par Actions Simplifiée au capital de 137 500 Euros
Siège social : La Garelle - Grande Rue - 21630 POMMARD

383 967 346 R.C.S. DIJON

ACTE VALANT DECISION COLLECTIVE

Les Soussignés :

- **Madame Anne-Françoise PARENT**
demeurant route d'Ivry - 21630 POMMARD,
titulaire de 2 435 actions en pleine propriété,

- **Monsieur François PARENT**
demeurant route d'Ivry - 21630 POMMARD,
titulaire de 5 actions en pleine propriété,

- **Madame Caroline PARENT**
demeurant 14 rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE,
titulaire de 20 actions en pleine propriété,

- **Madame Rosalie MORIZOT-PARENT**
demeurant rue Devevey - La Montagne de BEAUNE - 21200 BEAUNE,
titulaire de 20 actions en pleine propriété,

- **Monsieur Mathias PARENT**
demeurant route d'Ivry - 21630 POMMARD,
titulaire de 20 actions en pleine propriété,

ci-après « **les Associés** ».

APRES AVOIR EXPOSE :

- 1- Qu'ils agissent en qualité de seuls associés de la société par actions simplifiée dénommée DOMAINE A.F GROS, désignée en tête des présentes (ci-après « **la Société** »); précision faite que Madame Anne-Françoise PARENT exerce également les fonctions de Présidente de la Société et Madame Caroline PARENT et Monsieur Mathias PARENT celles de Directeurs Généraux ;
- 2- Que l'article 23 des statuts de la Société prévoit que les décisions collectives peuvent résulter d'un acte sous seing privé.

MP AFP [Signature] [Signature] RP